



***Projet Pédagogique et mode de fonctionnement des Centres de Jour  
et d'hébergement adaptés pour personnes avec autisme  
« Coupole bruxelloise de l'autisme »***

Document établi en vue d'obtenir l'agrération par la COCOF

Ce 22.12.2008

## **Table des matières**

- I) Introduction**
  
- II) Nécessité d'ouverture d'un Centre de jour et de logement adapté aux besoins des personnes avec autisme en région de Bruxelles**
  
- III) Le projet proprement dit : ses caractéristiques et son fonctionnement**
  - 1. Les buts poursuivis**
  - 2. La population cible**
  - 3. Le cadre éthique de l'action**
  - 4. Collaboration, concertation, coordination et évaluation au sein du centre de jour et d'hébergement**
  - 5. La situation géographique**
  - 6. L'Hébergement**
  - 7. Le Centre de jour**
  - 8. Le mode de fonctionnement collectif et administratif**
  - 9. L'admission et l'adaptation des résidents à leur logement**
  - 10. L'encadrement**

## I) Introduction

Ce projet a fait l'objet de différentes présentations. Il a retenu l'attention toute particulière des associations de parents de personnes atteintes d'un handicap mental . Ainsi l'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (AFRAHM), L'Association Nationale des Handicapés Mentaux (ANHAM) ainsi que l'Association de Parents pour l'Epanouissement des personnes Autistes (APEPA) ont manifesté leur soutien et ont collaboré à la mise en place du projet.

**Dans sa phase d'implantation ce projet s'adresse prioritairement à des personnes adultes avec autisme de grande dépendance en situation urgente de besoin.**

Il s'agit donc de personnes qui présentent , outre un handicap important, des problèmes de comportement ou d'adaptation qui les ont conduits à ne pas être acceptés ou à être exclus des structures de logement existantes .

**Il faut insister dès le départ sur le fait qu'en région de Bruxelles aucune structure n'existe à ce jour qui puisse offrir aux personnes avec autisme le logement adapté que leur handicap nécessite et auquel elles ont droit.**

**Il convient d'insister sur le fait que l'agrément est demandé comme « Centre d'hébergement » ainsi que comme « Centre de Jour »**

De fait la toute grande majorité des personnes qui se sont portées candidates aux 15 places pour lesquels l'agrément est demandé sont candidats aussi bien pour le centre de Jour que pour l'hébergement.

Actuellement seul un candidat n'est intéressé que par l'hébergement, étant actuellement déjà repris dans un centre de jour où il se sent bien

Nous visons une ouverture progressive des deux centres . les problèmes d'adaptation à des situations nouvelles, très caractéristiques pour les personnes avec autisme , impose une ouverture progressive . Nous espérons néanmoins pouvoir arriver assez rapidement à réaliser l'accueil des 15 personnes pour lequel le centre est conçu.

Il n'est sans doute pas inutile d'insister ici sur les caractéristiques de l'autisme qui rendent indispensable une structure adaptée à ce type de handicap.

### **Qu'est ce que l'autisme ?**

L'autisme est un trouble grave du développement cérébral dont les quatre caractéristiques principales sont <sup>1</sup> :

- l'altération qualitative des interactions sociales,
- l'altération qualitative de la communication verbale et non-verbale et de l'activité d'imagination
- la restriction marquée du champ des activités et des intérêts
- débutant durant la première ou la deuxième année d'enfance

Les personnes avec autisme présentent :

---

<sup>1</sup> American Psychiatric Association, Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux,DSM-IV,Paris,Masson,1996

**1) des troubles de la communication et de la socialisation**

Leur compréhension du langage verbal est souvent limitée. Ceux qui ont appris à parler ont des problèmes particuliers de communication (écholalie, inversion des pronoms, compréhension uniquement du sens littéral d'un mot ou d'une expression...)

**2) des problèmes de comportement**

- l'agressivité, l'automutilation
- l'attachement particulier à des objets apparemment sans valeur
- des angoisses devant des situations banales accompagnées d'un manque de prudence devant certaines situations dangereuses.
- de l'hyperactivité ou une passivité anormale
- des répétitions de gestes stéréotypés.
- Une mauvaise identification et compréhension des émotions tant personnelles que chez autrui qui amène à des comportements non adaptés aux situations vécues

**3) des troubles de la perception**

Ceux-ci sont accompagnés de déficience de l'imagination et de problèmes d'apprentissages sociaux résultant d'un manque d'aptitude au plan des abstractions et des concepts. Les personnes avec autisme donnent une importance exagérée aux détails. Par contre ils ont parfois des aptitudes hors du commun dans certains domaines particuliers (musique, mémoire...)

Ils ne trient pas l'information et ne distinguent pas l'essentiel de l'accessoire ;ils ne prévoient pas la totalité de la tâche et vivent moment après moment.

Ils peuvent jouir d'une sensibilité tactile paradoxale et/ou souffrir de difficultés sensorielles (auditives et visuelles) et se sentent alors facilement agressés.

**4) l'Autisme affecte l'ensemble du développement de la personne**

Dans divers domaines : cognitif, sensori-moteur, socialisation, autonomie, langage et communication

**Au vu de ces caractéristiques il est évident que des structures adaptées sont indispensables afin de permettre aux personnes avec autisme de surmonter au maximum leur handicap.**

## II) Nécessité d'ouverture d'un logement adapté aux besoins des personnes autistes en région de Bruxelles

**On relève actuellement encore en région de Bruxelles une absence totale de places de logement adapté pour personnes handicapées avec autisme. Celles-ci se voient en outre souvent refuser l'accès aux centres existants non spécialisés.**

Par conséquent la très grande majorité des adultes sont chez leurs parents, ou se trouvent dans des structures d'accueil peu adaptées, temporaires ou précaires .

### VOICI QUELQUES MOTIFS DE REFUS RENVOYES AUX PARENTS \

- ✗ manque de formation du personnel en place : méconnaissance de l'autisme, sentiment d'impuissance, déficit au niveau des méthodes de travail possibles...
- ✗ difficulté d'intégration d'une personne présentant de l'autisme dans un fonctionnement établi (ne prenant pas en compte les particularités de l'autisme) :
- ✗ nombre de bénéficiaires trop élevé par rapport à l'encadrement disponible, difficulté d'utiliser des moyens de communication alternatifs pour une seule personne alors qu'un groupe est à gérer,
- ✗ difficulté de compréhension d'une personne avec autisme. Les comportements inadaptés (écholalie, cris, sautaillement, voir automutilation, agression, etc.) étant un moyen d'expression, sont d'une part perturbant au sein d'un groupe et d'autre part nécessitent un délai de compréhension par rapport à sa signification.

*Par exemple : dans un fonctionnement classique, il est évident qu'une pincette, une morsure ne sera pas interprétée comme étant un message pouvant se traduire par « je suis content de te voir » ou encore « je ne voulais pas que tu touches à mes affaires ». Chaque personne présente (équipe encadrante ou compagnon de vie) risque de faire les « frais » de cette communication peu classique et donc, la personne présentant de l'autisme sera considérée comme « dangereuse » pour son entourage.*

- ✗ besoin permanent de stimulations car une personne avec autisme n'est pas capable de s'occuper seule sans ligne directrice préétablie, sans cadre prédéfini. Les comportements inadaptés apparaissent régulièrement dans les moments creux, « sans occupation »
- ✗ et aussi les raisons non écrites dans les motifs de refus, l'autisme **FAIT PEUR** par la méconnaissance qu'on a de lui ou encore par les réputations colportées sur les comportements « violents voir agressifs » pouvant être présentés par des personnes présentant cette problématique.

Les famille et les jeunes adultes rencontrés arrivent alors à un stade d'essoufflement. L'absence de solution d'accueil après la scolarité, amène parfois l'un des deux parents à mettre son emploi de côté. Pour les quelques familles qui ont eu la chance d'obtenir une réponse positive d'accueil adapté pour leur enfant un autre dilemme se présente : un déracinement du bénéficiaire avec des longs déplacements réguliers pour maintenir un certain lien familial ou encore un déracinement de la famille entière.

Tout ceci constitue une importante discrimination liée au handicap qui rend difficile la vie de la personne atteinte d'autisme elle-même, mais aussi sa vie de famille. A plus long terme la situation actuelle est sans issue lorsqu'on réalise que les parents ne seront pas éternels.

**Des études récentes réalisées à l'étranger montrent l'intérêt qu'il y a à promouvoir , pour les personnes autistes des structures d'accueil adaptées ainsi qu'une participation plus grande à la vie en communauté. Le fait de se trouver dans des environnements plus ordinaires de taille familiale contribue significativement à leur insertion sociale et à leur bien-être.**

Enfin, les 2 bâtiments seront chacun construits afin de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite. Si aujourd'hui aucun des candidats déclarés ne présente ce type de handicap, il n'est pas exclu que cette situation évolue à l'avenir. Aussi avons-nous pris cette option pour tous les niveaux des bâtiments.

Ceci constitue la base de notre démarche

### **III) Le projet proprement dit : ses caractéristiques et son fonctionnement.**

#### **1. Les buts poursuivis**

- Favoriser l'indépendance et l'autonomie
- Pratiquer une approche de support plus individualisé, que le degré d'handicap de la personne avec autisme réclame
- Créer des petits lieux d'activité et de vie pour adultes adaptés au handicap des personnes accueillies se rapprochant le plus possible des lieux d'activité et des habitations dites « normales »
- Offrir des possibilités de choix au niveau du logement et des activités
- Promouvoir l'intégration sociale et communautaire
- Favoriser l'accès aux services ordinaires de la communauté ( transversalité)

La séparation claire des lieux d'activités de journée et du logement sont un des points importants sur lesquels nous voulons construire le projet. Il ne peut qu'être positif pour des personnes dont la perception de leur situation dans l'espace et le temps constitue un des facteurs handicapants majeurs.

Vu le handicap de grande dépendance des personnes cibles, il est illusoire a priori de prévoir d'avance une adaptation des locaux à la vie en couple.

Dans l'éventualité où un tel cas se présenterait, une solution adéquate, serait recherchée en concertation avec la personne handicapée concernée, sa famille ou son représentant légal, le personnel et la direction du centre. Bien que cela ne soit pas envisagé a priori, les 2 locaux « polyvalents » des appartements 1 et 3 pourraient offrir une solution comme chambre plus grande.

La recherche sera privilégiée, ainsi que les connaissances les plus récentes dans le domaine de l'autisme, dans une perspective de valorisation des rôles sociaux des résidents.

#### **2. La population cible**

15 jeunes adultes avec un handicap mental présentant un syndrome autistique ou un trouble envahissant du développement. Des troubles associés (handicap mental, physique neurologique et/ou sensoriel) ne sont pas des motifs d'exclusion à priori. Référence catégorie 160 de la Cocof (autisme) et/ou 160 et 115 au sens de l'Awiph (autisme et/ou troubles envahissants du développement)

L'entrée pourra être effective à partir de 18 ans.

Le sexe, les appartenances sociales, ethniques ou religieuses ne seront en aucun cas des motifs d'exclusion.

Le but étant de développer un centre d'accueil dans la région de Bruxelles pour répondre à un besoin existant, les demandes traitées émaneront en priorité de la région de Bruxelles-Capitale et de sa périphérie.

Le centre n'est pas d'office prévu pour l'accueil exclusif **ET** en centre de Jour et en hébergement . Cependant la quasi intégralité des candidats actuels désire se voir offrir un accueil de Jour comme de nuit.

### **3. Le cadre éthique de l'action (charte)**

- ✗ l'accueil se fera dans le respect de la personne, de la différence, des attentes familiales et des appartenances sociales et religieuses de chacun,
- ✗ l'optique générale véhiculée par le centre est que toute personne présentant une déficience ou pas a DROIT à un soutien adapté à ses besoins,
- ✗ toute action aura pour but d'améliorer le bien-être physique, psychique et moral des bénéficiaires,
- ✗ en aucun cas, le bénéficiaire ne sera considéré comme une personne d'âge inférieur à son âge chronologique,
- ✗ l'optique ne sera en aucun cas de transformer les bénéficiaires en personne « normale » mais de lui fournir tous les moyens qui lui permettra d'évoluer dans la société qui est la nôtre avec ses particularités.

L'a.s.b.l. « Coupole bruxelloise de l'Autisme » désire apporter son aide à ces personnes handicapées en dehors de tout lien avec une organisation religieuse ou philosophique particulière. Elle oeuvrera cependant dans le respect total des convictions religieuses ou philosophiques des personnes accueillies, des membres de son association ou des membres du personnel.

### **4. Collaboration, concertation, coordination et évaluation au service de la personne handicapée**

#### **Collaboration, concertation, coordination et évaluation au sein du centre**

##### **▪ entre et avec les personnes présentant un handicap :**

Des activités collectives seront organisées et en plus du caractère occupationnel, l'accent sera mis sur la collaboration et l'entraide. L'exploitation des compétences de chacun permettra des réalisations de groupe et la reconnaissance du travail de tous.

Un référent , choisi parmi le personnel de l'hébergement centralisera les informations concernant chaque personne handicapée individuellement et sera son interlocuteur privilégié parmi les membres de l'équipe.

Chaque bénéficiaire possédera un journalier où chaque membre de l'équipe éducative ou paramédicale pourra consigner quotidiennement les points forts, les émergences, les difficultés rencontrées, l'efficacité des stratégies envisagées, etc.

Régulièrement une rencontre sera organisée avec le bénéficiaire, son référent et le responsable pédagogique afin d'évaluer avec l'intéressé son évolution.

Une fois par mois, une réunion des bénéficiaires permettra de débattre de sujets divers comme l'organisation de journée exceptionnelle, la décoration du local, etc.

Chaque jour, deux briefings (matin et après-midi) seront organisés pour et avec les bénéficiaires afin de préciser les activités à suivre.

- **avec la famille :**

Une première réunion sera organisée avec le bénéficiaire, la famille, un représentant de l'équipe éducative, son référent, le (ou la) logopède et le responsable pédagogique afin de déterminer les priorités dans les objectifs à travailler . Un programme sera établi et des plans d'action individualisés seront fixés. La révision de ceux-ci sera annuelle (tous les deux ans par la suite). Ce moment permettra d'évaluer les avancées de la personne et de décider ensemble de la poursuite, de la modification ou de l'abandon de tel ou tel objectif. En dehors de cette rencontre officielle, des retours écrits hebdomadaires seront fournis via un cahier de communication a.s.b.l. – famille, ou a.s.b.l. – lieu résidentiel, cahier permettant également à la famille de transmettre des informations à l'équipe encadrante. Des échanges seront également possibles le matin et le soir.

- **entre travailleurs :**

Une réunion hebdomadaire animée par le responsable pédagogique (ou/et directeur) rassemblera l'ensemble des intervenants afin de débattre du suivi des objectifs individuels de chacun des bénéficiaires, de l'organisation des activités de groupe et de l'exploitation des acquis en externe. Les informations générales et d'ordre divers trouveront également leur place lors de ces réunions (absence de tel bénéficiaire durant telle période, congé de tel membre du personnel, avancée des recherches, etc.). Chaque membre de l'équipe pourra partager ses réussites et ses difficultés et trouver parmi ses collègues le soutien nécessaire à la bonne conduite du projet.

En plus de ces réunions, un agenda sera mis à disposition pour toutes les informations générales, un tableau de communication sera accroché dans le local éducateur et un casier individuel permettra le transfert d'information d'ordre plus personnel.

- **avec l'extérieur :**

Lors des rencontres annuelles avec les familles, les responsables d'organismes fréquentés par les bénéficiaires seront sollicités afin d'obtenir leur avis sur l'évolution du jeune (hippothérapie, collaborateurs extérieurs, spécialistes liés à l'a.s.b.l. ou en contact avec la famille, etc.).

Des liens et partenariats seront également recherchés avec les commerçants environnant ainsi qu'avec les services publics existant. Les porteurs de projets spécifiques (déplacement en transport en commun, achat dans super marché) se chargeront des contacts et de la mise au point de la collaboration.

Les démarches de relations publiques sont du ressort du responsable de projet.

Lors de l'admission d'un futur résident au Centre, l'attention de ses parents ou représentants légaux sera attirée sur l'obligation qui leur sera imposée de participer activement à ces réunions, véritables clefs de voûte du projet personnalisé pour chacun des résidents.

### **Détermination et organisation des prises en charge paramédicales**

Un profil de chaque bénéficiaire sera réalisé au moyen :

- des bilans de sortie de l'établissement précédant,
- d'évaluation de l'autonomie au quotidien,
- des données apportées par les parents,
- de l'évaluation logopédique
- etc.

Ces informations émanant de sources différentes pourront être recoupées et servir de base à la réunion d'entrée (bénéficiaire, famille, équipe), ainsi que au départ de tout objectif de travail et stratégie d'action.

Des séances individuelles et collectives seront organisées en logopédie, kiné (en fonction des besoins de chacun : kiné d'entretien, kiné abdominale, activités de groupe de type sportive), et en accompagnement éducatif. Chaque professionnel prendra en considération les priorités de chacun afin d'établir un programme adapté au bénéficiaire.

Les bilans auront lieu par trimestre jusqu'à l'évaluation annuelle.

Les prestations de rééducation ( kinésithérapie, logopédie, ergothérapie) se déroulant pratiquement toujours en journée seront organisées en priorité au sein du centre de Jour où un local spécifique sera prévu à cet effet. Dans le cas où exceptionnellement cette rééducation ne pourrait se dérouler en centre de jour , elle se déroulera selon la pathologie dans la chambre du résident ou dans l'infirmerie dont la taille sera suffisante pour qu'une table de kinésithérapie puisse y être installée

**Les deux centres comporteront systématiquement des repères les plus clairs possibles, afin de permettre à la personne handicapée de mieux se situer et d'accentuer la prévisibilité des évènements et du lieu**

On emploiera des pictogrammes afin de savoir quand a lieu l'activité, on utilisera pour ce faire des zones d'activités - cuisine, loisirs, chambre personnelle...- ; il sera important de savoir en permanence combien de temps l'activité durera, qui on va rencontrer et ce qu'on va faire. Le recours à des stratégies basées sur les routines de vie et d'activités, ainsi qu'à des systèmes d'horaires ou d'agendas ( par objets, par images, par mots) est également indispensable. On aura recours à tous les indices visuels, en ce compris les carnets de règles écrites et visuelles.

Le contexte général de l'environnement sera basé sur la réflexion suivante :

« Comment peut-on aménager l'environnement et que doit-on apprendre à la personne pour que sa participation et son autonomie future soient rendues possibles ?».

## **5. L'implantation géographique**

Le développement des activités de loisirs et l'autonomie pour y avoir accès sont essentiels pour les personnes handicapées. Le manque d'initiative, particulièrement chez les personnes avec autisme, et la focalisation sur des domaines d'intérêt limité provoquent souvent une absence de participation appropriée à des activités de loisirs. Or, ces loisirs offrent l'occasion d'avoir des contacts sociaux et de nourrir son réseau social.

Ce secteur fera donc l'objet d'une attention toute particulière. D'autant que les périodes de loisirs seront relativement nombreuses vu les périodes de présence au centre d'hébergement (en soirée et les week-ends et jours fériés).

**Le présupposé, déjà largement démontré, est que plus une personne atteinte d'autisme pratique des activités fréquentes et variées, intégrées physiquement et socialement, plus la personne peut devenir indépendante et plus les problèmes de comportement sont minimisés. Meilleure sera donc aussi sa qualité de vie.**

**L'implantation géographique** dans la commune de Jette, rue Esseghem, a été notamment choisie afin de respecter ces objectifs.

Elle a permis de rencontrer les **critères essentiels suivants** :

- près de lieux d'échanges sociaux (voisins, cafés, activités culturelles, activités sportives..).
- possibilité pour les résidents de faire eux-mêmes leurs courses.
- proximité de nombreux espaces verts.
- accessibilité des transports en commun (très important aussi pour la facilité d'accès des centres pour le personnel et les familles).
- grande proximité entre centre de jour et hébergement permettant une efficacité accrue de la prise en charge et des déplacements, tout en permettant le maintien de la séparation « logement » / « lieu de travail », comme le vivent la majorité des personnes « normales ».
- grande ouverture de la commune aux possibilités communautaires permettant l'intégration et la participation des personnes handicapées concernées.



## **6. L'hébergement**

L'association responsable du Centre s'engage à loger la personne handicapée, à lui donner son support actif pendant ses activités de loisirs que ce soit en soirée ou le week-end et jours fériés

Pour ce faire le logement accueillera ses résidents pendant toute l'année :

- en semaine , de 16h en journée à 9 h du matin
- les week-ends et jours fériés 24heures sur 24

Un service de veille de nuit systématique sera assuré de 21h le soir à 7h du matin . En cas de maladie de la personne handicapée, et dans le cas où celle-ci ne nécessite pas son hospitalisation, l'association s'engage à organiser le traitement médical de la personne handicapée et à en assurer la garde.

Des activités ,focalisées systématiquement sur les capacités ,les goûts et le développement de l'autonomie de chaque résident seront systématiquement organisées les jours de semaine comme les week-ends.

Elles viseront particulièrement à développer les capacités de chaque résident dans le domaine de son autonomie journalière. Les activités suivantes seront ainsi organisées individuellement ou en groupe :

- se lever seul
- se coucher seul
- faire sa toilette
- s'habiller
- faire sa cuisine
- se nourrir
- faire le ménage : de sa chambre, des parties commune,
- faire la vaisselle
- faire la lessive
- repasser
- sortir du logement, se déplacer en rue
- utiliser les transports en commun
- faire ses courses
- .... etc.

Des éducateurs/accompagnateurs, formés à la problématique de l'autisme, aideront systématiquement les résidents dans ces tâches visant une autonomie accentuée. Un accent particulier devra pouvoir être mis par ceux-ci sur la valorisation des progrès du résident

### ***6.1. Organisation générale en appartement***

**Il est important que le logement tienne compte également des spécificités du handicap** et occasionne le moins de comportements-problèmes possible.  
**Chaque logement fera ainsi l'objet d'une adaptation personnalisée.**

Un nombre peu élevé de résidents réunis sous un même toit permet l'adaptation la plus adaptée possible à cet égard ; en effet, en réunissant un nombre important de personnes handicapées qui présentent des troubles importants du comportement, les problèmes rencontrés par un résident risquent rapidement de rejaillir sur d'autres ; en outre, il faudra forcément que les adaptations entreprises pour les uns conviennent aux autres.

Il y aurait donc ,avec un plus grand nombre de personnes handicapées avec autisme sous le même toit ,un danger significatif que les personnes soient confrontées à des environnements trop restrictifs par rapport à leur besoins ( ex : certains bénéficiaires nécessitent que des armoires ou des portes d'accès soient fermés à clef ; d'autres par contre ont plutôt besoin de voir leur autonomie favorisée par une absence de restriction formelle en la matière) ou soient fréquemment et gravement perturbés par le comportement des autres.

Le bruit permanent lié à un grand nombre de résidents engendre des angoisses accompagnées de troubles de comportement ; des groupes de taille limitée conviennent beaucoup mieux à ce type de problématique. Une attention marquée est portée au niveau de la construction des bâtiments au niveau acoustique en hébergement comme en centre de jour d'ailleurs.

**Ceci explique pourquoi nous avons choisi de construire sur les terrains de Jette un « Centre d'hébergement » divisé en trois appartements dont chacun est destiné à accueillir cinq personnes handicapées.**

## **6.2 Le regroupement par appartement**

Il est également important que les personnes handicapées puissent se retrouver avec d'autres résidents ayant les mêmes intérêts, les mêmes affinités qu'elles, de façon à ce que la vie dans le logement puisse se réaliser avec le moins d'aspérités possible.

Une attention toute particulière sera portée aux choix des personnes vivant ensemble

**A terme, l'occupation de 3 logements identiques, regroupés dans un même bâtiment permettra de répartir les personnes handicapées selon leurs affinités, et le cas échéant les regrouper différemment plus tard si l'évolution de la vie, leurs souhaits propres où les attitudes des uns envers les autres rendent de telles modifications nécessaires.**

La création de plusieurs petits lieux de vie fédérés permettra donc, à terme, d'instaurer une certaine « modularité » favorisant également l'exploitation des capacités individuelles complémentaires.

## **6.3. Pourquoi séparer centre de jour et hébergement ?**

Comme pour tout un chacun, **le logement se distinguera du lieu de travail que représente le Centre de jour.** Ce choix délibéré favorise la mise sur pied d'activités bien distinctes et donc une meilleure compréhension de son environnement spatial par la personne atteinte d'autisme, que se soit l'environnement géographique ou l'environnement temporel.

L'organisation journalière des centres et donc l'accueil permanent des personnes handicapées seront facilités par le fait que centre de jour et centre d'hébergement, seront regroupés dans une seule et même infrastructure générale, les bâtiments eux-mêmes étant distants d'environ 100m l'un de l'autre .

Les longs déplacements à organiser en ville matin, soir et éventuellement midi , souvent difficiles à vivre par les personnes avec autisme, seront remplacés par une mini-promenade accompagnée d'un centre à l'autre.

## **6.4. L'organisation d'un appartement type**

Chaque résident disposera d'une chambre individuelle, ce qui permettra de favoriser l'isolement nécessaire à beaucoup de handicapés avec autisme.

La personne désignée pour la veille de nuit disposera d'un local situé dans l'appartement central près de l'escalier, ceci afin de permettre son déplacement rapide en cas de besoin vers les 2 autres appartements.

Il disposera dans son local de moyens techniques lui permettant en permanence de situer exactement et rapidement la personne qui quitterait sa chambre ou serait en difficulté et d'intervenir sans délai.

Chaque appartement sera équipé de sa propre cuisine.

Si, en semaine, la volonté est de faire bénéficier chaque jour la personne handicapée d'un repas chaud préparé dans la « cuisine collective » du centre de jour, le projet pédagogique prévoit, dans la droite ligne de la pédagogie visant à maximiser l'autonomie de chaque résident dans sa vie de tous les jours, la confection des repas du soir et du matin au sein même de chaque appartement. Chaque personne handicapée collaborera ainsi, selon ses moyens, à l'achat dans le quartier de ce qui est nécessaire, à la préparation des repas (nettoyage, épluchage, cuisson éventuelle, vaisselle, rangement,...). Dans la majorité des cas, il s'agira de préparations souvent moins lourdes et contraignantes sous la supervision constante de l'éducateur responsable de chaque appartement.

A noter, qu'après discussions avec les responsables prévention des pompiers, les cuisines en centre d'hébergement ne seront pas équipées de friteuses, ceci afin d'éviter le risque le plus important d'incendie en « habitation ».

Le repos, l'hygiène personnelle, les repas du matin, du goûter et du soir ainsi que les activités de loisirs constitueront les activités les plus fréquentes en appartement. Afin de tenir au maximum compte des désirs de chacun, une chambre individuelle est prévue pour chaque résident. Ceci permettra à celui qui le désire de s'y retirer, tandis que d'autres pourront en soirée opter pour une participation en groupe dans le local salon/salle à manger prévu à cet effet.

Les salles de bains/salle de douche/toilettes ont été regroupées au sein de chaque appartement près les unes des autres afin de permettre à un seul éducateur d'apporter facilement son aide. A noter que chaque chambre individuelle permettra la connexion d'un lavabo. Ceux-ci ne seront cependant pas raccordés systématiquement afin d'éviter les problèmes de potomanie ou les inondations.

A signaler que la rencontre privilégiée avec la famille ou les amis de chaque résident sera favorisée par la possibilité d'un retour le week-end en famille. Afin de ne pas perturber la vie journalière au sein des groupes de vie en appartements et de permettre aux résidents d'anticiper la visite, chaque rencontre, toujours possible, de la personne handicapée avec sa famille au centre même devra être planifiée autant que possible d'avance.

Dans ce cas elle pourra s'organiser soit dans la chambre individuelle du résident si ceci est souhaité par ce dernier et que cela ne pose pas problème à ses colocataires, ou dans le cas où ce ne serait pas souhaitable dans un des locaux polyvalents du centre d'hébergement.

## **6.5. Les week-ends et jours fériés**

Le week-end et jours fériés les personnes handicapées et leurs familles auront la possibilité de choisir de rester dans la structure d'accueil ou de rentrer en famille.

Vu l'âge des candidats, nous escomptons dans les premières années qu'une personne sur deux devrait en moyenne être présente le week-end.

Le bâtiment « hébergement » constituera le centre névralgique des activités. Chaque personne handicapée continuera à occuper sa chambre personnelle lorsqu'il logera le week-end au centre.

Cependant pour les occupations et les repas les personnes restant au centre seront regroupées dans un ou deux appartements en fonction des présences effectives chaque week-end.

Ils bénéficieront d'un repas chaud au moins chaque jour , comme prévu également en semaine. Comme c'est le cas le soir en semaine, les résidents auront la possibilité , selon leur capacité propre, de collaborer à la confection des repas et aux divers travaux ménagers qui les accompagnent , pour autant bien entendu qu'ils ne se trouvent pas en activité extérieure à ce moment. Ces préparations auront lieu comme pour toutes les activités de week-end en général dans l'appartement ou les deux appartements où ils seront regroupés selon le nombre de résidents présents.

Des activités adaptées seront organisées pour les résidents chaque week-end. Chaque personne handicapée restant le week-end devra avoir la possibilité d'avoir au moins une activité extérieure organisée par week-end.

Les personnes handicapées disposeront également d'une ample salle d'activité au sein du centre d'hébergement permettant l'organisation d'activités de groupe .

Accessoirement , le local commun d'activité, peu utilisé en semaine , pourra servir à certaines occasions de salle de réunion ou d'accueil de personnes tierces.



## **7. Le centre de Jour**

Le centre de Jour accueillera les personnes handicapées pendant toute l'année : en semaine , de 9h du matin à 16h, hormis les jours fériés.

### **7.1. Exemple de l'horaire d'accueil**

- 9h-9h30 : accueil et briefing
- 9h30-12h15 : activités du matin avec un même encadrant mais
- possibilité de se faire succéder des activités différentes avec une pause « potage » (possibilité d'envisager des activités extérieures)
- 12h15-13h30 : repas, café, vaisselle
- 13h30-15h30 : activités de l'après-midi (idem voir matin)

- 15h30-16h : thé, évaluation de la journée et départ

Il est à remarquer que chaque jour de la semaine , hormis les week-ends et jours fériés, les personnes handicapées se verront offrir un repas chaud à midi préparé par le personnel technique ad-hoc, en collaboration au maximum avec les personnes handicapées elles-mêmes ( voir les groupes d'activité concernés ci-après) dans la mesure de leurs possibilités

## **7.2. le Travail en groupe**

Tout comme en hébergement ,et pour les mêmes raisons, le travail en groupe sera privilégié.

En fonction des désirs des bénéficiaires, mais aussi en tenant compte de leurs besoins d'apprentissage d'une autonomie accrue, ils seront répartis en groupe de Maximum 6 personnes et minimum 3 personnes.

Les groupes en centre de jour ne reflèteront en aucune façon les groupes présents dans un même appartement en hébergement. En effet, l'activité de jour , comme pour les personnes « normales » ne peut pas être le reflet exact des situations en logement ; tandis que les souhaits , capacités et nécessités pédagogiques ne recourent pas celles qui prévalent pour l'organisation des groupes en hébergement.

Quatre locaux d'activités spécifiques sont prévus dans le centre de jour ; ils sont complétés par les locaux administratifs, celui qui servira au service social/consultation Psy et par trois locaux « polyvalents », utiles pour certaines activités de rééducation, voire pour d'autres activités non encore déterminées à ce jour.

## **7.3. les activités types**

Nous désirons développer les compétences des bénéficiaires dans les actes simples de la vie mais également les aider à s'intégrer au sein de la communauté dont ils feront partie.

Une série d'activité types sont décrites ci-après . Toutes seront développées dans la volonté de promouvoir au maximum l'autonomie des personnes handicapés ainsi que leurs souhaits propres. Cependant, tout ceci pouvant évoluer ,de même que les possibilités communautaires offertes , le détail de ces activités pourrait évoluer.

### **✱ ACTIVITE CUISINE**

En collaboration avec le cuisinier qui déterminera le travail à accomplir par jour et pour la semaine, l'éducateur secondera les bénéficiaires dans les différentes préparations. L'apprentissage des règles d'hygiène fera partie intégrante du processus.

Diverses possibilités :

- ☆ découpe des légumes + présentation sur un plat, transformation en soupe, etc,
- ☆ préparation de dessert,
- ☆ de jus,
- ☆ de lasagnes,

- ☆ de quiches,
- ☆ etc.

En lien avec ces actes concrets, les paramédicaux pourront (en logopédie, kiné et pédagogie collective et/ou individuelle) guider les bénéficiaires par la création d'outils pédagogiques adaptés (recettes de cuisine par pictogrammes plutôt que par des écrits, adaptation des ustensiles de mesure de quantité par des récipients SANS graduation, etc...) ; amélioration de la psychomotricité fine, préhension, etc.

#### ✱ **ACTIVITE MISE DE TABLE**

Pendant une heure, ce groupe pourra agrémenter la table des repas par des menus écrits et photos, des serviettes pliées ou encore des petits vases ou montages de fleurs coupées en plus des ustensiles traditionnels qui sont nécessaires pour la prise d'un repas.

Afin d'aider à la mise en place, des sets de table seront utilisés comme repères, des canevas pour le pliage de serviettes afin de permettre à chacun de réaliser les objectifs quelque soit leur compétence à la base.

#### ✱ **EQUIPE VAISSELLE**

Dans l'optique générale de l'accueil, chaque moment est utilisé pour l'apprentissage. La vaisselle faisant partie intégrante de la vie d'une personne adulte, elle sera également source de « travail ».

En effet, comme cela a été expliqué, nos actes simples du quotidien doivent faire l'objet d'accompagnement et d'explications pour une personne atteinte d'autisme. D'où l'importance de lui expliquer les raisons d'une vaisselle et de l'aider à acquérir les bons gestes pour l'accomplissement de cette tâche.

#### ✱ **SORTIES CULTURELLES**

De par son implantation en région de Bruxelles, les possibilités de découvertes culturelles sont nombreuses et permettent un travail d'accompagnement global des personnes accueillies. En effet, les lieux à visiter sont déjà en soi très riches de potentialités, mais leur contexte l'est tout autant.

Par exemple, lors des moments de logopédie ou de pédagogie individuelle et collective, les intervenants pourront :

- ✱ susciter l'intérêt des personnes ;
- ✱ programmer avec elles le calendrier des endroits à visiter ;
- ✱ travailler la communication (ex. : demander un ticket d'entrée) ;
- ✱ développer ou approfondir l'utilisation de l'argent ;
- ✱ employer les transports en commun (demande de ticket, paiement, demander l'arrêt, trajet du point d'arrêt au lieu de visite, etc.),
- ✱ suivre la visite sur base d'un questionnaire préétabli,
- ✱ après la visite, sur base des réponses au questionnaire, échanger en groupe afin de réaliser un album souvenir mais aussi le présenter aux autres bénéficiaires, etc.

### **\* GROUPE CULTURE GENERALE**

L'activité axée sur la culture générale sera destinée à travailler la communication, les échanges et l'augmentation des connaissances liées à notre pays d'une part mais aussi sur ce qu'il se passe dans le monde.

Par exemple :

- ✗ information liées à notre pays, à la famille royale lors de naissance ou mariage ;
- ✗ les élections ;
- ✗ nos sportifs belges ;
- ✗ les catastrophes naturelles ;
- ✗ les fêtes traditionnelles : leurs origines, comment se fêtent-elles dans les différents pays, etc

### **\* PAPIER MARBRE & AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES**

Des activités de type artistique, accessible à un maximum de personnes, ne demandant pas a priori de compétences particulières avec un résultat potentiel de très bonne qualité seront développées.

Pour l'activité de papier marbré, il s'agit de tremper des feuilles de papier blanc dans de l'eau mélangée à de l'encre et de la laisser sécher. Cela donne du papier marbré très joli.

Outre la fabrication/réalisation , ce(s) groupe(s) se chargera(ont) également de la présentation des produits finis (par exemple : mise en paquet de 10 feuilles de papier marbré avec des enveloppes assorties, etc.)

### **\* PREPARATION AUX COURSES**

Les repas chauds étant pris sur place ainsi que le goûter, une partie des matières premières seront achetées par des groupes « achats ».

Afin d'aider les personnes dans cette tâche, différents apprentissages seront envisagés.

Par exemple :

- ✗ pour tel produit fini quels sont les ingrédients nécessaires ?
- ✗ lors de l'achat de produits, à quoi devons nous être vigilants ?
- ✗ quel budget devons nous prévoir ?
- ✗ dans le magasin, comment devons nous nous orienter ?
- ✗ si des fruits doivent être achetés, comment utiliser une balance ?
- ✗ etc.

Ces différentes compétences seront également mises à profit pour les activités de type communautaire (voir ci-après)

### **\* REALISATION DES COURSES**

En parallèle avec l'activité de logopédie collective, la préparation des courses, aura lieu en fonction des menus préétablis, des achats réalisés en gros ; le groupe réalisera les courses (devoir se repérer dans les rayons, trouver l'article correspondant, peser, etc.)

#### ✦ **ACTIVITES COMMUNAUTAIRES**

Profitant d'une implantation urbaine, à proximité des centres commerciaux, transports en communs, etc., un travail d'intégration n'en sera que facilité.

En collaboration avec la commune de Jette, le centre public d'aide sociale et la maison de quartier, les bénéficiaires proposeront leur collaboration. Des contacts ont déjà été pris avec les responsables locaux en ce sens.

L'intention de l'a.s.b.l. est de proposer de menus services aux personnes pour lesquelles les déplacements sont devenus difficiles.

Par exemple :

- ⇒ récolter auprès des personnes les vidanges et les transporter aux bulles à verres,
- ⇒ proposer une ballade aux chiens du quartier,
- ⇒ etc.

#### ✦ **ACTIVITES TERRE LIQUIDE / DECORATION – BRICOLAGE / PERLES / BOIS**

Des activités pouvant développer le côté artistique et créatif des personnes accueillies à partir de techniques simples seront envisagées.

#### ✦ **LOGOPEDIE COLLECTIVE**

Temps utilisé pour :

- la mise en pratique des moyens de communication alternatifs,
- l'apprentissage « liste de course » : par pictogramme, écriture, etc.,
- la simulation d'achats,
- la simulation de déplacement en transport en commun,
- etc.

#### ✦ **SPORT COLLECTIF**

Une collaboration pourra être envisagée avec l'Ecole Jacques Brel pour l'utilisation des infrastructures sportives de celles-ci. De même avec tous les services sportifs de la Commune de Jette. Les possibilités d'intégrer des groupes de sport existants au sein de la commune de Jette seront examinées.

#### ✦ **PISCINE**

Une activité piscine sera développée en accord avec une piscine des environs.

#### ✦ **KINE COLLECTIVE**

En fonction des besoins individuels, des séances de gymnastique, assouplissement, endurance, etc. seront proposées.

✖ **ACTIVITES LUDIQUES**

L'après-midi comportera des moments de détente : apprentissage des jeux de société, temps destiné aux fêtes d'anniversaires, Halloween, Saint Nicolas, Noël, Pâques, etc.

✖ **NETTOYAGE / RANGEMENT**

En vue de clôturer la journée et de laisser l'endroit d'accueil propre et en ordre, une équipe sera formée aux techniques de nettoyage.

✖ **KINE / LOGO / PSYCHO**

En fonction des besoins spécifiques des personnes accueillies, des prises en charge individuelles seront envisagées avec les différentes disciplines présentes.

## **8. Le mode de fonctionnement collectif et administratif**

La proximité immédiate entre centre de Jour et hébergement permettra une coordination optimale dans l'espace des services collectifs autre qu'occupationnel et de logement offerts par l'asbl .

Des coopérations ponctuelles ,quand cela sera possible, seront aussi établies avec les services la commune ( coopération avec la maison médicale située en face du centre de jour, par exemple....)

### **8.1. Le service social & le service de soutien psychologique.**

Ceux-ci seront assurés par priorité en centre de jour, en correspondance logique avec les horaires du personnel concerné.

Les deux centres se situant à proximité immédiate l'un de l'autre, il sera possible aux personnes en déficit de mobilité de se rendre sans difficulté d'un bâtiment à l'autre en chaise roulante; les deux bâtiments étant conçus pour remédier à tous niveaux à ce type de handicap supplémentaire.

Si malgré tout, les circonstances font que ce type de service doit se faire en hébergement, le service pourra être apporté dans un des nombreux locaux polyvalents existants ( notamment , le bureau supplémentaire au rez-de-chaussée)

Le dossier « social » de chaque résident se trouvera physiquement dans le local spécifique ad-hoc en centre de jour, tandis qu'il se situera dans le local de direction et d'administration en hébergement.

Dans les 2 cas il se situera dans une armoire fermée à clé ; seul le personnel autorisé y aura accès

## **8.2 L'infirmierie**

Afin de pouvoir faire face aux éventuelles situation d'urgence , ainsi qu'au fait que les résidents ne devraient pas faire usage des locaux du centre de jour les week-ends et jours fériés, un local d'infirmierie a été prévu dans chacun des bâtiments.

Pour faire face à toute éventualité , l'infirmierie au centre d'hébergement aura une taille suffisante afin de permettre qu'une table ad-hoc permettant la pratique de services de kinésithérapie puisse y être installée.

Les dossiers médicaux de chaque résident seront situés physiquement au sein de l'infirmierie, aussi bien en centre de Jour qu'en hébergement, dans une armoire fermée à clé. Seuls le personnel autorisé à ce titre y aura accès.

## **8.3. La rééducation**

Ce type de service (kinésithérapie ou logopédie) sera dispensé en priorité en centre de jour, en correspondance logique avec les horaires du personnel concerné.

Les deux centres se situant à proximité immédiate, il sera possible aux personnes en déficit de mobilité de se rendre sans difficulté en chaise roulante de l'un à l'autre.

Si malgré tout, les circonstances font que ce type de service doit se faire en hébergement, ces prestations pourront y être dispensés. La kinésithérapie soit dans la chambre individuelle du résident soit dans l'infirmierie selon le cas.

De même pour la logopédie , soit en chambre individuelle soit dans le bureau polyvalent ou le local d'activité.

## **8.4. Les bureaux administratifs et de Direction**

La norme d'encadrement qui concerne la Direction ainsi que l'équipe administrative et comptable prévoit pour des centres de 15 personnes disposant de 2 agréments , respectivement 1 ETP et 1,4 ETP

Pour ce faire, nous avons prévu dans l'ensemble des 2 bâtiments 3 bureaux spécifiques, ainsi qu'un bureau polyvalent supplémentaire en centre d'ébergement.

Pour un total de 2,4 ETP ceci sera plus que largement suffisant.

A priori, et compte tenu des horaires, 2 locaux seront réservés dans le centre de Jour : 1 pour la direction,, et 1 pour l'administration.

1 bureau sera consacré à la direction et à l'administration dans le bâtiment d'hébergement, tandis que le local « bureau supplémentaire » fera plus office de local « polyvalent » ( Accueil, service social, logopédie...)

## **8.5. Les locaux à disposition exclusive du personnel**

Chaque centre sera pourvu d'un local permettant au personnel de se changer et faisant aussi office de vestiaire à son usage propre.

Chacun de ces locaux donnera aussi accès à un local de douche réservé

De même chaque bâtiment sera pourvu d'une kichenette permettant au personnel de préparer quelques mets simples ou de les réchauffer

### **8.6. La salle de réunion**

Une salle de réunion est en outre également prévue en centre de jour, car c'est en journée, lorsque le personnel est présent que les réunions du personnel se tiendront. N'étant pas utilisée en permanence à cette fin, la salle de réunion pourra également faire office de salle polyvalente à toute autre fin.

## **9. L'admission et l'adaptation des résidents au Centre.**

### **9.1. Critères et procédure d'admission**

Le projet étant à ce jour lancé depuis près de 7 ans, de nombreux parents participent depuis de longues années à la vie de nos asbl. Certains d'entre eux se sont investis considérablement et de manière bénévole dans la mise sur pied du projet. Il va de soi que leurs enfants seront tout à fait prioritaires dans le recrutement qui devra se faire de nos futures résidents.

**Par ailleurs, le recrutement des nouveaux candidats s'effectuera de la manière suivante . Une Concertation avec les cellules spécialisées de la Cocof aura lieu parallèlement :**

- Demande d'accueil écrite adressée à la direction
- Renvoi du dossier confidentiel complété (édités par l'a.s.b.l. servant à établir un premier portrait du candidat - cf. : annexe)
- Rencontre avec le candidat dans sa structure d'accueil actuelle
- Rencontre avec le candidat en milieu familial
- Rencontre avec le candidat et sa famille (ou représentant légal) et/ou un représentant du centre d'accueil actuel à l'a.s.b.l.
- Les demandes d'admission devront correspondre aux conditions exigées par la Cocof
- Période d'observation de 15 jours maximum (stage) : afin d'évaluer les besoins prioritaires à travailler en vue d'un accueil à long terme, d'observer les moyens d'expression développer par la personne et d'établir la trame de base pour une période d'essai.
- Délai d'une semaine minimum avec retour en famille ou dans le lieu d'accueil actuel : temps nécessaire à l'équipe en place afin de se réunir pour évaluer le premier accueil et envisager les stratégies à mettre en place. Temps également imparti pour se concerter avec la famille sur le bien fondé de l'accueil (pourrons-nous rencontrer les besoins du candidat ainsi que les attentes de la famille ?, comment s'est comporté le jeune lors de ses retours en famille et le matin, lors de ses départs pour le centre)

- Si les trois parties (le candidat, la famille et le centre) estiment qu'il est opportun de poursuivre, un essai de trois mois sera envisagé. Période pendant laquelle, l'équipe en place, établira un préprogramme d'accueil où les besoins individuels seront pris en considération et où des stratégies seront exploitées.
- Au bout des trois mois, une nouvelle concertation des trois parties aura lieu et un accueil définitif pourra être décidé si chaque participant marque son accord.

L'accueil des futurs résidents ou utilisateurs du centre de jour nécessitera systématiquement de la part des parents du futur résident ou de son représentant légal l'adhésion formelle au présent projet pédagogique ainsi qu'à l'ensemble des contraintes qu'il implique.

S'agissant de l'hébergement, l'admission d'un résident sera conditionnée par l'existence d'activités structurées au centre de jour au moment de son entrée effective au centre d'hébergement.

Les **critères** pris en compte pour la suite à donner à ces candidatures seront :

- ✗ l'adaptation du candidat à la méthode de travail proposé,
- ✗ l'intégration de celui-ci au sein du groupe existant (entente avec ses pairs, intégration au niveau des activités proposées).
- ✗ La capacité de l'équipe à faire face à l'ensemble des problèmes posés par le nouveau candidat lui-même de même que son interférence avec les autres bénéficiaires

La responsabilité du centre est d'éviter que la personne ne constitue un danger pour les autres ainsi qu'elle ne soit elle-même mise en danger par les personnes déjà accueillies.

Il sera également tenu compte des caractéristiques propres à un accueil en milieu urbain : difficultés d'accueillir des fumeurs dans un centre situé près d'axes routiers fréquentés, de même que des « hurleurs » à cause de la présence de voisins proches.

**Une attention particulière sera apportée à l'intégration des nouveaux bénéficiaires, l'adaptation à toute situation nouvelle constituant souvent pour la personne atteinte d'autisme une difficulté majeure.**

Dans le cas où, malheureusement, l'intégration définitive du jeune s'avèrerait exclue à la lumière de l'expérience vécue pendant la période d'essai mutuel, l'association en charge du logement s'engage à respecter, sauf en cas d'accord des deux parties, un préavis minimum de 15 jours après notification formelle du refus d'admission définitif, et à aider le résident dans la mesure de ses moyens, à trouver effectivement une autre solution adaptée.

## **9.2 Mesures de réorientation ou d'exclusion**

Une telle procédure ne sera envisagée que lorsque les autres solutions ont échoué ou dans le cas d'une demande explicite de la part du bénéficiaire ou de sa famille.

- Si l'accompagnement fourni par l'a.s.b.l. ne semble pas adapté au bénéficiaire et que des difficultés importantes et récurrentes rencontrées par l'équipe subsistent, malgré la mise en place de stratégies émanant de l'analyse des grilles spécifiques du comportement et des concertations en équipe. Une rencontre avec la famille ou les

représentants légaux sera organisée afin de débattre du problème rencontré, ils pourront alors émettre d'autres hypothèses qui seront également testées ou prendre une décision concernant l'avenir de leur enfant. Lorsque aucune solution ne peut être trouvée au sein de l'a.s.b.l., d'autres structures seront contactées, afin d'entamer une procédure de réorientation, avec le maintien de l'accueil pour une durée de maximum 3 mois, afin de laisser aux familles un délai pour s'organiser.

- Seul un comportement dangereux ou agressif mettant en péril l'intégrité physique d'autres bénéficiaires ou d'un membre du personnel pourrait exceptionnellement amener la direction de l'a.s.b.l. à se séparer sur le champ de la personne accueillie, mais avec l'accord du Conseil d'Administration.
- De même si les familles estiment que leurs demandes ne sont pas rencontrées par l'accompagnement fourni, elles auront également le droit de mettre un terme à l'accueil.

## **10. L'encadrement-accompagnement**

Le temps de travail de l'équipe éducative, rééducative, psychologique et sociale sera réparti respectivement en centre de jour et en hébergement selon les 3 axes suivants :

- En présence d'un groupe de résidents et en appartement: la majorité du temps de travail
- En individuel avec un résident : consultation médicale éventuelle à l'extérieur, sortie individuelle pour faire des achats, pour aller chez le coiffeur...)
- Hors présence des résidents : lors des réunions et lors des formations

Une attention toute particulière sera portée, dès avant l'accueil des premiers résidents sur la formation nécessaire et développée du personnel à la problématique de l'autisme, condition essentielle à une prise en charge adaptée aux caractéristiques propre de cet handicap.

Une stratégie de formation spécifique sera mise en place en concertation avec le(la) futur(e) directeur(ice) des centres, dès celui(celle)-ci engagée, afin de rencontrer au mieux ce besoin essentiel au succès de notre accueil.